



CHARTRE DE L'INTERVENANT·E EXTERNE

(version octobre 2022)

CEFIM est engagé dans une démarche qualité en corrélation avec les exigences de la réglementation du secteur de la formation professionnelle.

Dans le cadre de cette réglementation et plus précisément en réponse à **l'indicateur 27 du Référentiel National Qualité** mentionné à l'article **L6316-3 du Code du Travail**, nous vous demandons de vous engager dans le respect des principes suivants.

NOTA : En tant qu'intervenant·e externe en sous-traitance pour CEFIM, vous n'avez pas l'obligation d'être certifié Qualiopi à titre individuel. Dans le cadre de la sous traitance ce sont les processus qualité du CEFIM qui prévalent et vous n'êtes pas autorisé à déployer ou utiliser vos propres outils qualité sauf autorisation expresse de la direction.

Législation

- Je m'engage à connaître et respecter la législation en vigueur dans ma profession. Le cas échéant, je m'engage à obtenir les informations auprès du CEFIM.
- Je m'engage à être en règle par rapport à toute obligation fiscale et légale (avoir un numéro d'activité valide, NDA)
- Je m'engage à prendre connaissance du Référentiel QUALIOPi disponible sur le site <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>

Compétence

- Je m'engage à n'accepter que les missions relevant de mon champ de compétences et me permettant d'assurer avec professionnalisme l'action qui m'est confiée.
- Je m'engage à informer CEFIM chaque année de l'évolution de mes compétences (CV, Diplômes, Certifications...) et suivre une démarche d'amélioration continue de mes compétences.

Pédagogie

- Je m'engage à fournir à l'organisme de formation tous les exercices corrigés et / ou les bilans réalisés auprès des apprenants tout au long de la formation en utilisant les outils prévus par le CEFIM (LMS Moodle).
- Je m'engage à informer les apprenants sur l'importance des évaluations de satisfaction dans la dynamique d'amélioration du CEFIM et à transmettre tous les éléments que j'aurais pu détecter durant la formation.
- Je m'engage à transmettre à l'organisme de formation tous les supports et exercices réalisés que j'aurais mis à disposition des apprenants tout au long de la formation (soit directement au formateur référent soit en les mettant à disposition dans le LMS du CEFIM) et dans un format qui garantit une consultation pérenne par les apprenants.
- Je m'engage à transmettre des compte-rendus tout au long de la formation pour les évaluations et l'analyse des résultats.
- Je m'engage à faire savoir au CEFIM toute insatisfaction exprimée par les apprenants ou par moi-même dans un souci constructif d'amélioration continue de la qualité du service et dans un souci de prévenir toute trajectoire de rupture du parcours de formation.

Émargement

- Je m'engage à assurer le suivi des preuves d'émargement, de connexion, ou de présence des apprenants par date, heure et nominativement.

Confidentialité

- Je m'engage à appliquer la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de mes missions avec le CEFIM.

Coopération

- Je m'engage à faire preuve de solidarité, de coopération lors des audits qualité dont l'organisme de formation fera l'objet, dès lors qu'il s'agira d'un dossier stagiaire me concernant.
- Je m'engage à exercer mon activité dans le respect des principes et des règles tels que décrits dans le règlement intérieur du CEFIM et en harmonie avec les équipes du CEFIM :
<https://www.cefim.eu/reglement-interieur>
- Je m'engage à accompagner les apprenants en situation de handicap en fonction des axes définis par CEFIM.

Pour conclure, je m'engage à l'ensemble des points précités en qualité de prestataire externe CEFIM.

Le

Signature du sous traitant :